

Rapport d'activité 2006

Sommaire

Préambule	p.3
Organigramme	p.4
Travail social et accompagnement socioprofessionnel	p.5
Les Chantiers d'insertion	p.15
1. Présentation du Chantier « Berges-Mussonville » à Bègles	p 15
2. Présentation du Chantier « Entretien de l'Environnement » sur la Communauté de Communes de Montesquieu	p 17
3. Organisation du travail	p.19
Le rééquilibrage de caddies	p.21
Interventions Ponctuelles Environnement	p.22
Pratiques environnementales	p.23
Perspectives 2007	p.24

ARCINS Environnement Service développe depuis 12 ans, une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des espaces naturels et la préservation de l'environnement, en lien avec une démarche d'insertion sociale et professionnelle en direction de personnes en difficultés.

ARCINS Environnement Service est spécialisée depuis sa création dans l'entretien régulier de rivières, des berges et des zones humides, afin de :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine biologique, paysager, économique et touristique (contrôle du développement de la végétation sur les berges, repérage des espèces sensibles et/ou protégées, création de sentiers pédagogiques...) ;
- maintenir les capacités hydrauliques des cours d'eau (enlèvement des embâcles, contrôle du développement de la végétation aquatique, veille sur la stabilité des berges, fascinage, fonctionnement des écluses, vannes, pelles...) ;
- préserver la qualité de l'eau (lutte contre les décharges sauvages, évacuation des déchets...) ;

Les interventions d'ARCINS Environnement Service se font sur le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu et plus généralement sur l'ensemble du territoire de la Gironde. Celles-ci se font en partenariat étroit et permanent avec le Maître d'Ouvrage dans le cadre de programmes d'actions raisonnés et concertés, sous la forme :

- des programmes d'actions pluriannuelles s'inscrivant dans une gestion à moyen et long terme ;
- des interventions ponctuelles d'urgence (brèche sur une berge, abattage et évacuation d'arbres, enlèvement d'embâcles...).

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable, ARCINS Environnement Service privilégie des interventions douces, moins agressives pour le milieu naturel et l'environnement, moins coûteuses pour les collectivités et créatrices d'emplois. Ces créations de postes se font en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sous main de justice...), en partenariat avec le PLIE des Graves, le Pôle Emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu, l'Antenne Girondine d'Insertion, l'ANPE...

En parallèle de la création d'emploi, ARCINS Environnement Service propose un accompagnement socioprofessionnel renforcé pour les personnes recrutées, permettant de travailler le projet professionnel, le retour à l'emploi, la formation voire de résoudre les problématiques périphériques des salariés en insertion.

ARCINS Environnement Service se positionne pleinement dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Organigramme

ARCINS Environnement Service est une association loi 1901. En 2006, son Conseil d'Administration est composé de 6 membres :

- Mme Maïté TSITSICHVILI, **Présidente**
- Mme Maddy GIANNICHI, **Trésorière**
- Mme Mireille JEOFFRE, **Secrétaire**
- M. Bernard ESCALETES
- M. Xavier-Marie FEDOU
- M. Daniel MOURET

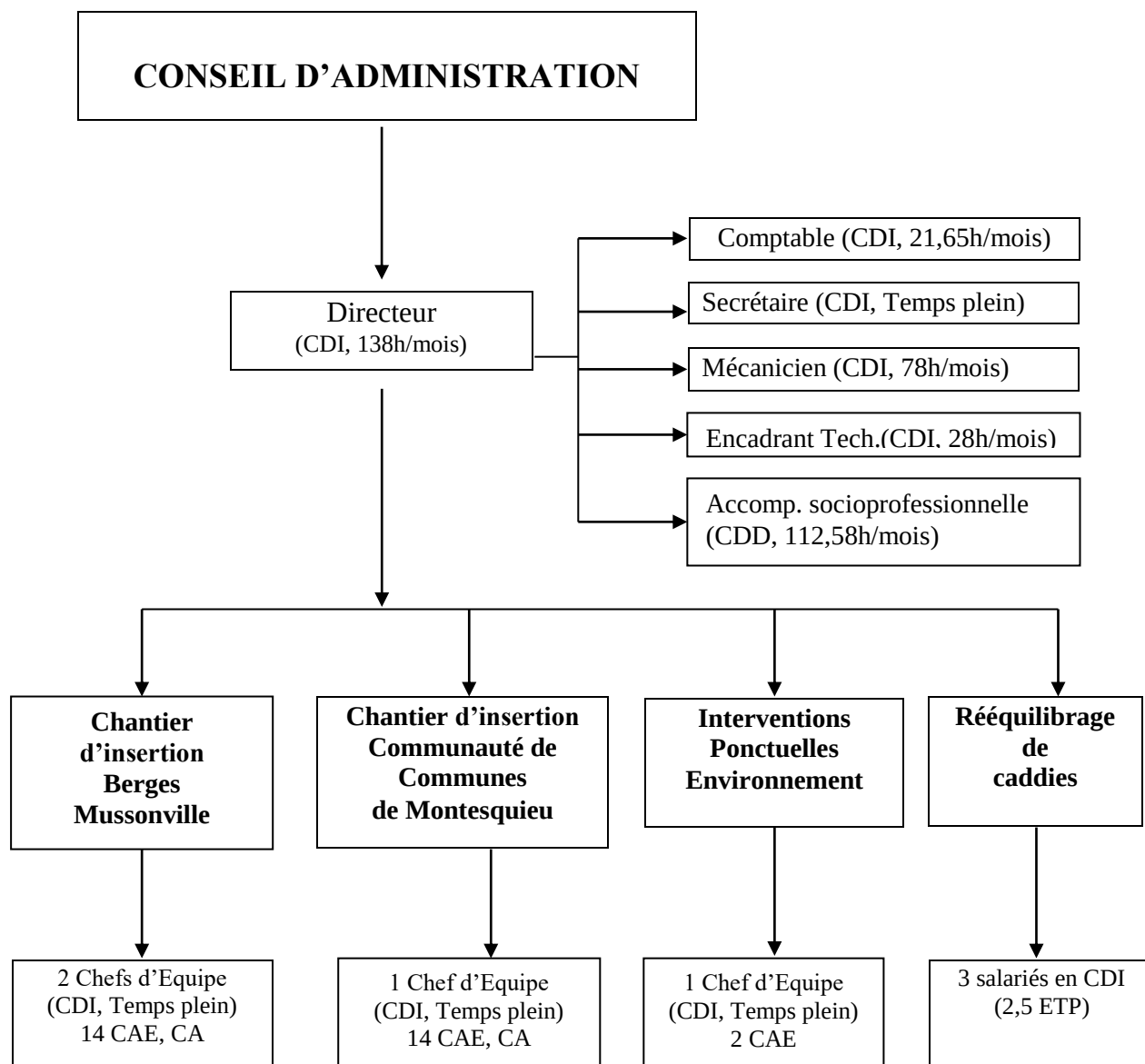
En vue de l'élargissement du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue, étendant le nombre de membres du Conseil d'Administration à 9 au maximum.

En 2006, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et a eu à travailler sur des questions ayant trait à :

- la mise en place des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et des Contrats d'Avenir ;
- l'achat d'un camion pour le chantier Berges-Mussonville en remplacement du véhicule incendié en fin d'année 2005 ;
- le recrutement d'une accompagnatrice socioprofessionnelle ;
- la réfection des locaux d'ARCINS Environnement Service ;
- l'opération de rééquilibrage de caddies pour l'enseigne Carrefour ;
- la mise en place d'une nouvelle activité appelée « Interventions Ponctuelles Environnement » à partir du 1^{er} août 2006 ;
- la réponse à des appels d'offres avec des syndicats de bassins versants ;
- l'entrée dans une démarche approfondie de développement durable (acquisition de désherbeurs thermiques en particulier)...

A partir d'octobre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement, pour lequel le bureau de l'association (Présidente, Trésorière, Secrétaire) se réunit toutes les 3 semaines. Des comptes rendus de ces bureaux sont ensuite transmis au Conseil d'Administration, qui se réunit désormais tous les 2 mois.

ARCINS Environnement Service compte 33 salariés, correspondant à 23,34 Equivalents Temps Plein, dont 6,9 ETP salariés permanents et 16,44 ETP salariés en insertion.



Travail social et accompagnement socioprofessionnel

ARCINS Environnement Service a été conventionnée par la DDTEFP de la Gironde en 2006 pour l'accueil et l'encadrement de 22 salariés en Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ou Contrats d'Avenir. Dans le cadre de ce conventionnement « Atelier Chantier d'Insertion », ARCINS Environnement Service a pu recruter une accompagnatrice socioprofessionnelle à compter du 1^{er} mars 2006, pour réaliser un suivi et un accompagnement renforcé des salariés en insertion pour la mise en place et le déroulement de chaque parcours d'insertion.

14 postes étaient ouverts sur le chantier d'insertion de Bègles et 23 salariés en insertion ont été intégrés au cours de l'année 2006. Sur l'ensemble des personnes ayant intégré ce chantier, 17 relevaient d'un suivi du PLIE des Graves, 6 étaient issus d'autres structures.

8 postes étaient ouverts sur le chantier de la Communauté de Communes de Montesquieu, réservés à des bénéficiaires du PLIE des Graves. 14 salariés en insertion ont été intégrés au cours de l'année 2006.

Dans le cadre de la fonction d'accompagnement des salariés en insertion, le partenariat avec le PLIE des Graves, a permis de garantir la cohérence du parcours d'insertion des bénéficiaires du PLIE, majoritaires sur les postes de travail ouverts au sein d'ARCINS Environnement Service.

L'accompagnement des salariés en insertion et la définition de leur parcours d'insertion et de formation était réalisé en interne par le directeur et l'accompagnatrice socioprofessionnelle par :

- l'accueil et la présentation de la structure aux salariés dès leur entrée au sein d'ARCINS Environnement Service, avec remise d'un livret d'accueil ;
- la mise en situation professionnelle des salariés par les chefs d'équipe sur les chantiers. L'utilisation de matériels professionnels a permis de former, de responsabiliser les salariés et donc de valoriser leur travail ;
- le suivi quotidien des salariés en insertion tant dans le respect des horaires, dans le respect de l'autre ou dans la qualité des travaux réalisés que dans leur mobilisation vis-à-vis de leur parcours d'insertion ;
- un suivi mensuel, sous forme d'entretiens individuels en présence de l'accompagnatrice socioprofessionnelle et d'un chef d'équipe pour évaluer l'avancement des acquis professionnels et l'évolution du projet professionnel.

Afin d'améliorer le transfert d'informations entre les référents du PLIE des Graves, garant du parcours d'insertion des salariés et ARCINS Environnement Service, des réunions tripartites mensuelles ont été mises en place. Celles-ci regroupaient le salarié en insertion, le référent PLIE et l'accompagnatrice socioprofessionnelle d'ARCINS Environnement Service.

Des comités techniques de suivi ont également été réalisés tous les mois pour coordonner le parcours d'insertion des salariés entre tous les acteurs. Ces comités regroupaient les référents PLIE des Graves, les chefs d'équipe, l'accompagnatrice socioprofessionnelle d'ARCINS

Environnement Service et les techniciens territoriaux en charge du suivi des chantiers.

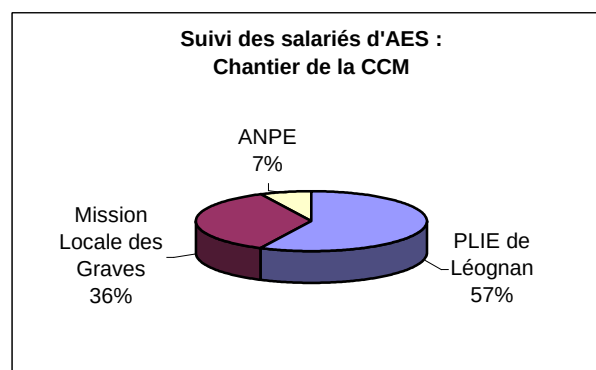
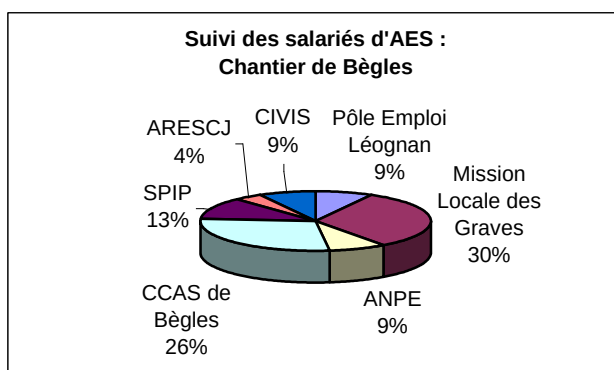
Les chantiers ont été démarrés et clôturés par un Comité de Pilotage regroupant les institutions, les acteurs et les partenaires.

La mobilisation des salariés en insertion pour un retour à l'emploi et une réinsertion réussie passaient aussi par la réalisation de formations professionnalisantes, qualifiantes ou non, adaptées au parcours de chacun, en partenariat avec le FAFSEA (OPCA) et le PLIE des Graves. Ces formations ont été réalisées sur le temps de travail.

Enfin, dans le cadre de cet accompagnement renforcé, ARCINS Environnement Service ne tente pas de résoudre l'ensemble des problématiques sociales des salariés en insertion, mais s'attache plus spécifiquement à l'accompagnement professionnel et au retour à l'emploi des personnes. Les problématiques liées au logement, à la dépendance, à l'alphabétisation, à la santé... sont aussi des freins très importants dans le parcours d'insertion et dans la remobilisation professionnelle. Ces problématiques ont été traitées en relais avec des organismes partenaires spécialisés dans ces problématiques (Réseau Santé Solidarité, Association de Prévention Spécialisée, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation...).

Ce travail partenarial a permis de lever ces freins à l'insertion professionnelle des salariés et a représenté un gage de réussite pour le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion.

	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
Pôle Emploi Léognan	2	9%	8	57%	10 soit 27%
Mission Locale des Graves	7	30%	5	36%	12 soit 33%
ANPE	2	9%	1	7%	3 soit 8%
CCAS de Bègles	6	26%	0	0%	6 soit 16%
SPIP	3	13%	0	0%	3 soit 8%
ARESCJ	1	4%	0	0%	1 soit 3%
CIVIS	2	9%	0	0%	2 soit 5%
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%

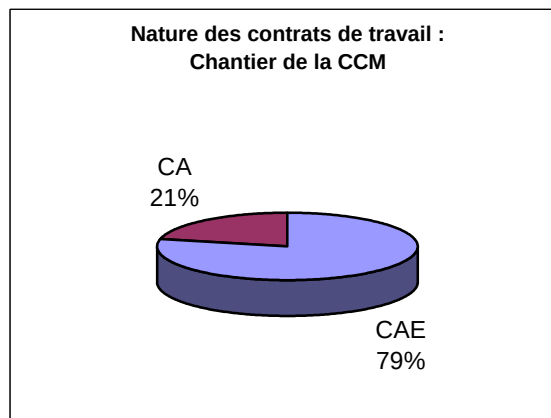
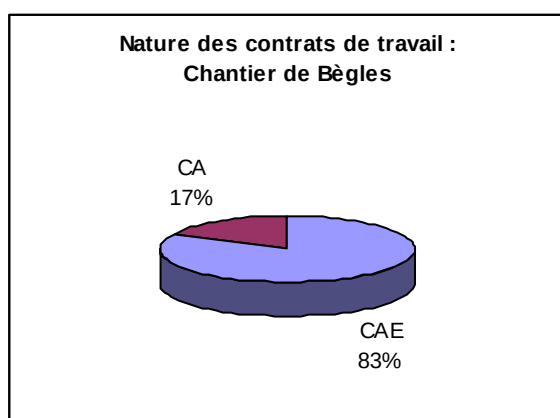


**Répartition des salariés selon l'organisme effectuant leur suivi
à l'entrée à ARCINS Environnement Service**

Sur les deux chantiers d'insertion développés en 2006 par ARCINS Environnement Service, 37 personnes ont été recrutées, sous deux types de contrats :

- 30 salariés en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ;
- 7 salariés en Contrat d'Avenir (CA).

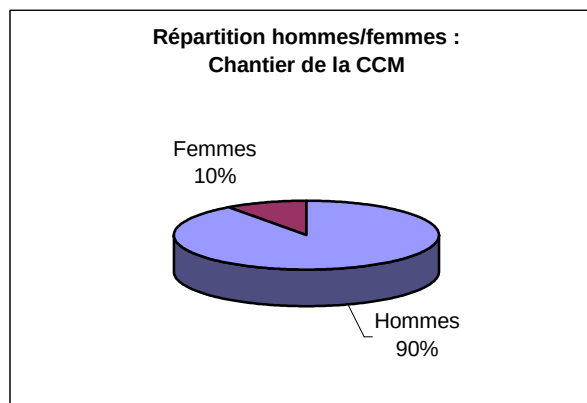
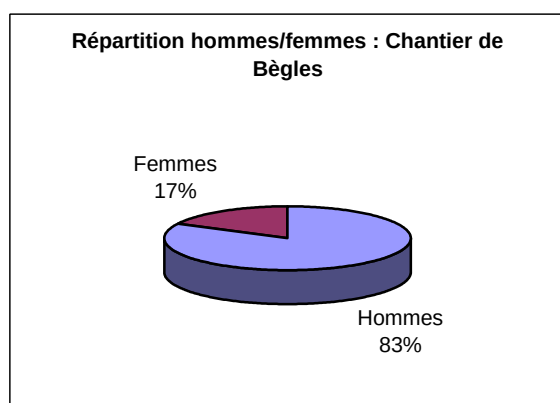
	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
CAE	19	83%	11	79%	30 soit 81%
CA	4	17%	3	21%	7 soit 19%
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%



Nature des contrat de travail

Sur l'ensemble des 37 salariés recrutés en 2006, 5 étaient des femmes.

	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
Hommes	19	83%	13	90%	32 soit 86%
Femmes	4	17%	1	10%	5 soit 14%
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%

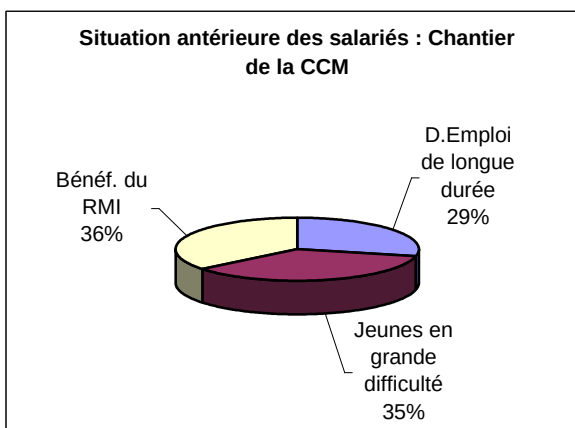
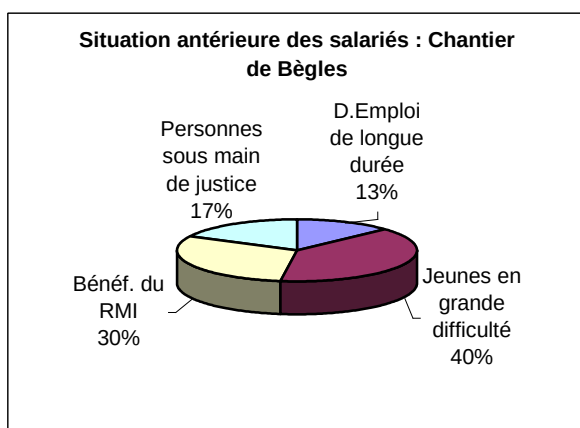


Répartition des salariés par sexe

Les salariés recrutés sur les chantiers d'insertion ARCINS Environnement Service sont des personnes très éloignées de l'emploi, présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle :

- Bénéficiaires du RMI
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Jeunes en grande difficulté
- Personnes sous main de justice
- Travailleurs handicapés (dans la mesure où le handicap est compatible avec les travaux d'espaces verts, le port de charges lourdes...)

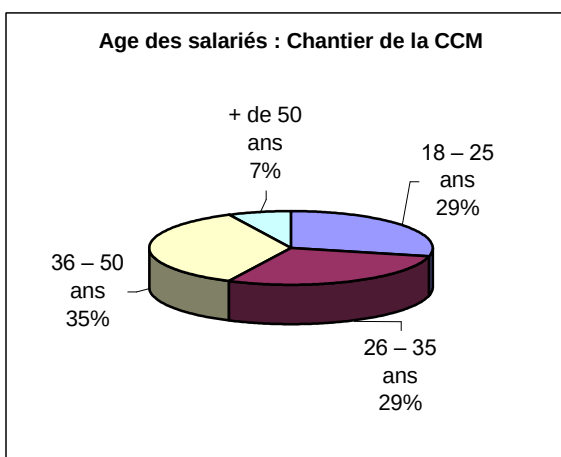
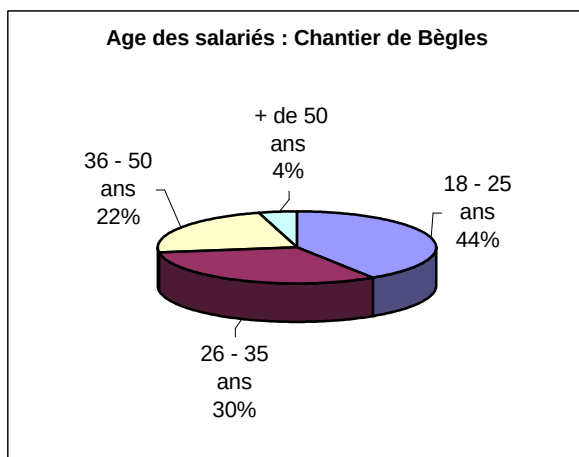
	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
Demandeurs d'emploi de longue durée	3	13%	4	29%	7 soit 19%
Jeunes en grande difficulté	9	40%	5	35%	14 soit 38%
Bénéficiaires du RMI	7	30%	5	36%	12 soit 32%
Personnes sous main de justice	4	17%	0	0%	4 soit 11%
Travailleurs handicapés	0	0%	0	0%	0
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%



Répartition des salariés selon leur situation à l'entrée sur les chantiers

ARCINS Environnement Service souhaite également mixer les personnes accueillies en fonction de leur âge.

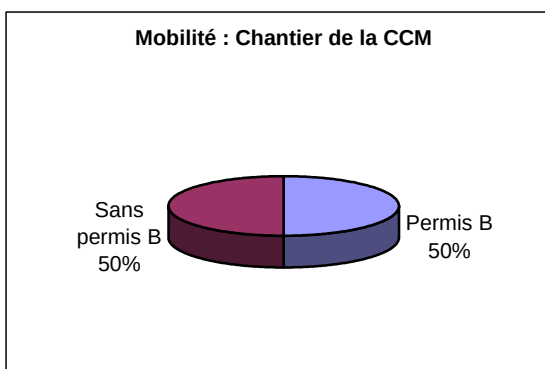
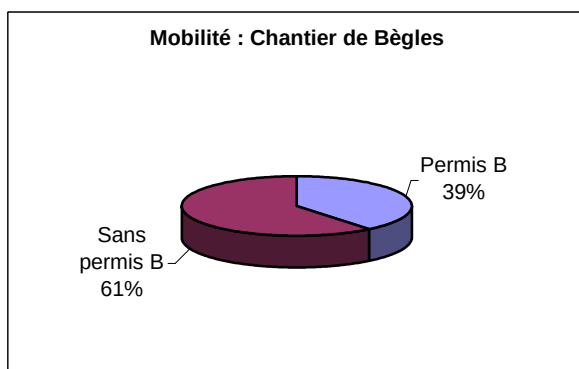
	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
18 - 25 ans	10	44%	4	29%	14 soit 38%
26 - 35 ans	7	30%	4	29%	11 soit 30%
36 - 50 ans	5	22%	5	35%	10 soit 27%
+ de 50 ans	1	4%	1	7%	2 soit 5%
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%



Répartition des salariés selon leur âge à l'entrée sur les chantiers

La détention ou non du permis de conduire est parfois un facteur d'exclusion du monde du travail et un élément à prendre en compte dans le cadre du projet professionnel.

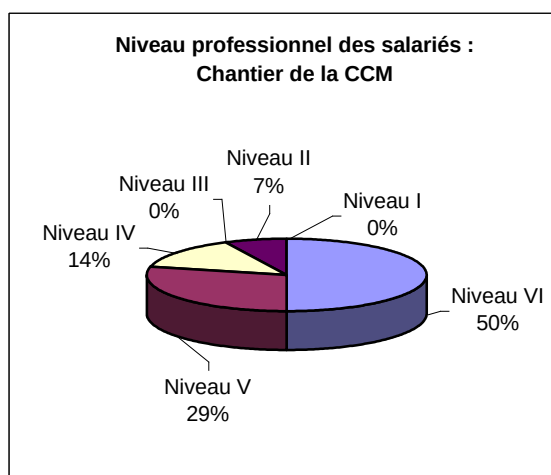
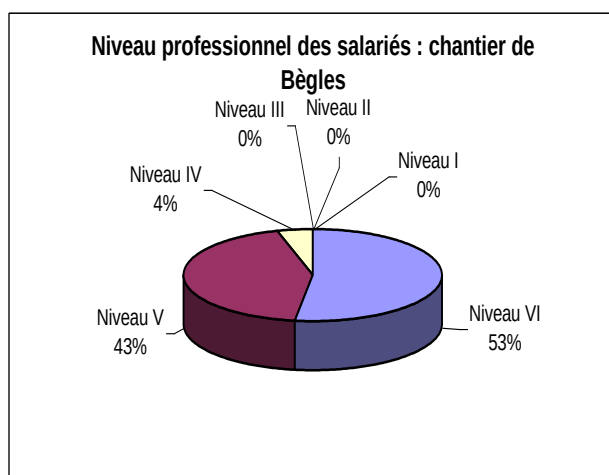
	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
Permis B	9	39%	7	50%	16 soit 43%
Sans permis B	14	61%	7	50%	21 soit 57%
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%



Répartition des salariés possédant ou non un permis de conduire

ARCINS Environnement Service ouvre ses postes d'insertion à des publics faiblement scolarisés et diplômés. La majorité des personnes accueillies ont un niveau V ou VI.

	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
Niveau VI	12	53%	7	50%	19 soit 51%
Niveau V	10	43%	4	29%	14 soit 38%
Niveau IV	1	4%	2	14%	3 soit 8%
Niveau III	0	0%	0	0%	0
Niveau II	0	0%	1	7%	1 soit 3%
Niveau I	0	0%	0	0%	0
Total	23	100%	14	100%	37 soit 100%



Répartition des salariés selon leur niveau professionnel

ARCINS Environnement Service travaille en partenariat étroit avec la Mairie de Bègles et la Communauté de Communes de Montesquieu. Les emplois sont donc prioritairement réservés à des habitants de ces territoires.

	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		Nb total de salariés
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	
CCM	2	65%	10	71%	12
Bègles	15	26%	4	29%	19
Autres	6	9%	0	0%	6
Total	23	100%	14	100%	37

Répartition des salariés selon leur lieu d'habitation

L'accompagnement socioprofessionnel renforcé a permis de mettre en place de nombreuses formations en partenariat avec le FAFSEA (Fonds Formation en Agriculture, OPCA) et le PLIE des Graves. Ces formations sont adaptées et en adéquation avec le projet professionnel des salariés en insertion.

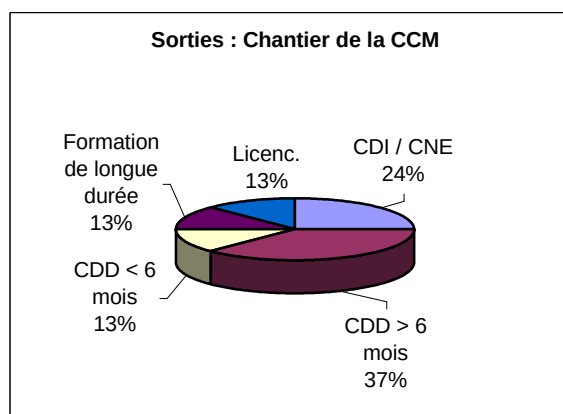
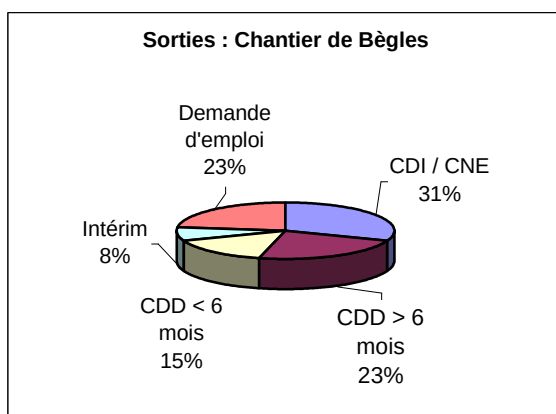
Chantier de Bègles	Organisme	Nbre de salariés	Validation
Arbustes d'ornement : identification et taille	CFPPA des Landes	3	oui
Tronçonneuse et débroussailleuse	CFPPA des Landes	3	oui
Conduite de taille sur fruitiers	CFPPA des Landes	1	oui
Maçonnerie paysagère	CFPPA des Landes	2	oui
Désherber autrement que par la méthode chimique	CFPPA des Landes	1	oui
Arrosage intégré	CFPPA des Landes	1	oui
CACES 1, 3	AFT - IFTIM	1	oui
CACES 1, 3, 5	AFT - IFTIM	2	oui
CACES 3, 5	AFT - IFTIM	1	oui
FIMO (financement PLIE)	ECF	1	oui
Permis EB (remorque)	ECF	1	non

Chantier de la CCM	Organisme	Nbre de salariés	Validation
Tronçonneuse et débroussailleuse	H. Vallart Consultant	4	oui
Aménagement paysager	CFPPA des Landes	1	oui
Arrosage intégré	CFPPA des Landes	1	oui
Désherber autrement que par la méthode chimique	CFPPA des Landes	1	oui
Arbustes d'ornement : identification et taille	CFPPA des Landes	1	oui
Maçonnerie paysagère	CFPPA des Landes	1	oui
Conduite de taille sur fruitiers	CFPPA des Landes	2	oui

Formations suivies par les salariés en 2006

Nous avons également pu compter de nombreuses sorties positives. Sorties qui ont été rendues possibles par un travail concerté et une relation étroite entre l'accompagnatrice socioprofessionnelle d'ARCINS Environnement et les référents du PLIE des Graves.

	Chantier de Bègles		Chantier de la CCM		
	Nb de salariés	%	Nb de salariés	%	Nb total de salariés
CDI / CNE	4	31%	2	24%	6 soit 28%
CDD > 6 mois	3	23%	3	37%	6 soit 29%
CDD < 6 mois	2	15%	1	13%	3 soit 14%
Intérim	1	8%	0	0%	1 soit 5%
Formation de longue durée	0	0%	1	13%	1 soit 5%
Recherche d'emploi	3	23%	0	0%	3 soit 14%
Licenciement	0	0%	1	13%	1 soit 5%
Total	13	100%	8	100%	21 soit 100%



Sorties au cours de l'année 2006

ARCINS Environnement étant conventionnée avec les Services Judiciaires pour l'accueil de personnes sous main de justice dans le cadre de mesure d'aménagement de peines (Travaux d'Intérêts Généraux, Liberté Conditionnelle, Semi-liberté, Placement Extérieur), nous avons accueillis en 2006, 8 personnes en Travail d'Intérêt Général, pour des volumes horaires de 40 à 180 heures.

Enfin, ARCINS Environnement Service est aussi un terrain de stage dans le domaine des espaces verts, de l'environnement et pour l'accompagnement socioprofessionnel. 6 stagiaires ont été accueillis en 2006 :

- 5 stages en tant qu'agent d'entretien d'espaces verts (découverte du métier) ;
- 1 stage en tant qu'accompagnatrice socioprofessionnelle (découverte du métier).

Les Chantiers d'insertion

1. Présentation du Chantier « Berges-Mussonville » à Bègles

En 2006, la ville de Bègles entend soutenir ARCINS Environnement Service pour l'aider à remplir sa mission d'insertion et de réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi et personnes en difficultés sociales et professionnelles par des travaux liés à l'environnement, dans le cadre de son chantier d'insertion « Berges-Mussonville », pour :

- l'entretien du Parc de Mussonville (zone humide et zone haute paysagère) ;
- l'entretien des Berges de Garonne (zone humide, espaces récréatifs et aire de pique nique)
- le Port de Bègles et l'arrière de l'Usine ASTRIA.

La ville de Bègles soutient l'ensemble des actions d'insertion entrant dans les procédures contractuelles territoriales telles que le PLIE des Graves. Ainsi, dans le cadre des missions d'entretien d'espaces verts qui lui sont confiées, ARCINS Environnement Service s'engage à :

- accueillir en priorité et majoritairement des habitants de Bègles dans les actions d'entretien d'espaces verts ouvertes par la Ville de Bègles ;
- accueillir 12 bénéficiaires du PLIE des Graves, au minimum et en permanence, pour les mettre en situation de travail et les accompagner dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Les travaux à réaliser sur ces espaces relèvent des techniques d'espaces verts et de préservation des espaces naturels, à savoir :

- Ramassage quotidien des déchets ;
- Broyage mensuel des feuilles sur la période de septembre à janvier ;
- Tontes et finitions au rotofil (débroussailleuse) sur toutes les zones (12 passages par an) ;
- Taille des arbres, arbustes et massifs sur l'ensemble des zones (2 passages par an) ;
- Désherbage des massifs et des circulations, 6 passages par an ;
- Réalisation d'un bêchage manuel des arbres, arbustes et massifs avec apport d'engrais ;
- Entretien annuel et traitement du mobilier urbain en bois localisé sur les zones (bancs, tables, jeux) ;

- Réalisation de rapports techniques et d'un suivi régulier avec les services techniques et le service Environnement de la Mairie de Bègles ;
- Arrosage hebdomadaire des arbres isolés ou nouvellement plantés sur les périodes à fort besoin hydrique (juin à septembre) ;
- Préservation des zones humides par des techniques manuelles, sélectives et douces, à raison de 4 passages par an ;
- Nettoyage manuel et au Karcher de l'escalier en pierre donnant sur l'Esplanade François Mitterrand, sur les Berges de Garonne, deux fois par an ;
- Tronçonnage, évacuation des déchets, brûlage en fonction des besoins, des conditions sanitaires des arbres, des conditions climatiques... ;
- Nettoyage mensuel et enlèvement des branches, algues... sur l'Estey de Sainte-Croix ;
- Nettoyage de la mare de la zone humide de Mussonville (5 fois par an) ;
- Utilisation et gestion quotidienne de la pelle crémière en fonction des marées, pour garantir la bonne circulation de l'eau sur la zone humide de Mussonville ;
- Fauchage mensuel sélectif et doux au rotofil ;
- Curage et nettoyage mensuel des fossés sur la zone humide de Mussonville ;
- Désherbage des enrochements (2 fois par an) de l'Estey de Sainte-Croix ;
- Entretien mensuel du chemin pédagogique de la zone humide de Mussonville ;
- Organisation de visites pédagogiques d'éducation à l'environnement, à la demande et en lien avec le service Environnement de la Ville de Bègles.

Le chantier intègre également deux autres types d'interventions :

- des travaux d'entretien et de fauchage des berges de l'Estey de Franc derrière la Zone humide de Mussonville pour le compte de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de l'office HLM Domofrance. Les travaux réalisés sur ces chantiers se font conjointement avec les travaux réalisés sur la zone humide de Mussonville, à savoir :
 - * Ramassage quotidien des déchets
 - * Tontes et finitions au rotofil sur toute la surface de la zone (12 passages par an)
 - * Fauchage mensuel sélectif et doux au rotofil
 - * Entretien mensuel du chemin de halage
 - * Réalisation de travaux de maintien des berges de l'Estey
- des travaux d'espaces verts (tontes et tailles de haies et arbustes) dans le cadre de contrats annuels passés avec des associations ou des organismes semi-publics, à savoir :
 - * l'entretien de la Brème du Midi pour le compte du Comité d'Entreprise de la SNCF ;
 - * l'entretien du Domaine du Barron ;
 - * l'entretien des espaces verts de la Paroisse de Bègles ;
 - * l'entretien du jardin privatif de l'association AGAPES.

2. Présentation du Chantier « Entretien de l'Environnement » sur la Communauté de Communes de Montesquieu

En 2006, le PLIE des Graves et la Communauté de Communes de Montesquieu, suite à appel d'offres, ont retenu l'association ARCINS Environnement Service pour la mise en place et l'organisation d'un chantier d'insertion d'une durée de 12 mois en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces verts et d'espaces naturels sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (13 communes).

Le chantier a été réalisé avec le concours du Fonds Social Européen.

En 2006, le Chantier d'insertion a permis l'accueil, la remobilisation professionnelle et le suivi socioprofessionnel de 8 salariés en Contrats d'Accompagnement à l'Emploi ou Contrats d'Avenir, bénéficiaires du PLIE des Graves.

Une convention bipartite a été signée entre le PLIE des Graves et ARCINS Environnement Service en vue de la réalisation du Chantier d'insertion « Entretien de l'Environnement ». Ses objectifs sont :

- la découverte des métiers de l'environnement (espaces naturels et espaces verts) en direction de publics bénéficiaires du PLIE des Graves habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- l'élaboration et/ou la validation du projet professionnel de ces bénéficiaires, la mise en œuvre de leur parcours de pré-qualification ou de qualification et leur accès à l'emploi ;
- la réalisation de travaux d'entretien, de réhabilitation ou de préservation d'espaces naturels sur les territoires communaux de la Communauté de Communes de Montesquieu par ARCINS Environnement Service.

La Communauté de Communes de Montesquieu est composée de 13 communes. En 2006, 12 communes ont répondu à l'appel à projets de la Communauté de Communes de Montesquieu : Ayguemorte les Graves, Beautiran, Cabanac-Villagrains, Cadaujac, Castres, Isle Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Morillon, Saint-Médard d'Eyrans, Saucats.

Au démarrage des séquences de travaux, la Communauté de Communes de Montesquieu a retenu deux axes prioritaires pour ces chantiers :

- réaliser au moins un passage sur chaque commune ayant répondu à l'appel à projet de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- réaliser un passage et un entretien régulier des espaces verts des Zones d'Activités de la Communauté de Communes, qui relèvent désormais de sa compétence, à savoir :
 - * la zone d'activités de La Rivière à Léognan ;
 - * le site de Montesquieu à Martillac ;
 - * la zone d'activités de Lagrange à Martillac ;
 - * la zone d'activités de Lamourou à Cadaujac ;
 - * la zone d'activités de Callens à Beautiran ;
 - * la zone d'activités de la Prade à Saint-Médard d'Eyrans ;
 - * la zone d'activités de Migelane à Saucats.

Les travaux réalisés sur les différents sites relevaient des techniques « classiques » d'espaces verts et de préservation de l'environnement, à savoir :

- travaux de tonte ;
- travaux de débroussaillage ;
- travaux d'élagage et de plafonnage de végétaux ;
- travaux de tronçonnage ;
- nettoyage et évacuation de déchets ;
- technique de brûlage des résidus d'élagage et de débroussaillage ;
- traitements chimiques et désherbages manuels ;
- traitements d'embâcles sur cours d'eaux.

3. Organisation du travail

Pour gérer, organiser et animer les chantiers, pour conduire les travaux et veiller à la bonne réalisation des chantiers, ARCINS Environnement Service a mis en place une équipe d'encadrement, comprenant :

- le directeur ;
- la secrétaire ;
- la comptable ;
- le mécanicien (pour l'entretien du matériel espaces verts) ;
- trois chefs d'équipe à temps plein (151,67 heures par mois).

L'activité s'est déroulée sur 5 jours du lundi au vendredi, selon les horaires en vigueur au sein d'ARCINS Environnement Service (8 heures de travail journalier) : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.

Durant les deux mois d'été (juillet, août) en raison des fortes chaleurs, l'activité s'est déroulée en journée continue de 7h00 à 15h00. Le repas du midi était alors, suivant notre convention collective Entreprise du paysage, inclus dans le temps de travail.

Sur les chantiers, l'organisation du travail a été mise en place en fonction du temps de travail des salariés : 20 heures ou 24 heures.

Pour les salariés en contrat à 20 heures hebdomadaires, les horaires de travail ont alors été répartis sur 2 semaines :

- Semaine 1 : 16 heures travaillées sur 2 jours
- Semaine 2 : 24 heures travaillées sur 3 jours

Pour les salariés à 24 heures hebdomadaires, les horaires de travail se répartissaient à raison de 3 jours par semaine.

ARCINS Environnement Service relève de la Convention Collective des Entreprises du Paysage (salariés non cadres). A ce titre, les postes ont été ouverts en tant qu'ouvrier de production « Espaces verts et espaces naturels » et lors de son intégration sur le poste de travail, chaque salarié s'est vu remettre :

- un bleu de travail ;
- une paire de chaussure de sécurité ;
- une paire de gant ;
- un ensemble de pluie.

Dans le vestiaire, une armoire de rangement était mise à disposition du salarié.

Tous les moyens techniques et matériels (petite tronçonneuse, débroussailleuse légère à dos...) sont mises en œuvre et adaptés à chacun.

Aussi, durant le contrat, une attention particulière était donnée au respect des horaires et des consignes, au respect des temps de formation et de mobilisation professionnelle ainsi qu'au respect des règles de travail et de sécurité lors d'emploi de matériel "dangereux" (tronçonneuses, débroussailleuses par exemple).

Le rééquilibrage de caddies

Le premier semestre 2006, l'opération de rééquilibrage de caddies pour l'enseigne Carrefour à Bègles permettait de salarier 3 personnes en CDI, pour un volume hebdomadaire de 87 heures.

Le 31 juillet 2006, la direction de Carrefour Bègles ayant modifié la prestation a souhaité ramener cette prestation à 70 heures hebdomadaires. Le Conseil d'Administration d'ARCINS Environnement Service a alors décidé de conserver le mi-temps vacant et de l'affecter à la création d'une nouvelle activité, appelée « Interventions Ponctuelles Environnement » et ainsi ne pas procéder au licenciement d'un salarié.

Le 31 décembre 2006, la direction de Carrefour a souhaité arrêter sa collaboration avec ARCINS Environnement Service. L'activité a été transférée selon l'article L122-12 du Code du Travail, à une société réalisant déjà le nettoyage au sein de Carrefour Bègles, la société ALTER Services.

Interventions Ponctuelles Environnement

L'activité Interventions Ponctuelles Environnement a été créée sur la volonté du Conseil d'Administration d'ARCINS Environnement Service le 1^{er} août 2006, suite à la réduction du volume horaire de prestation caddies, sur laquelle était affecté un salarié à mi-temps.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette activité concernent :

- le débroussaillage doux, sélectif, non systématique (coupe de ronces, lianes...) ;
- la coupe sélective d'arbres (morts, dépérissants, penchés, sous-cavés...) risquant de tomber dans la rivière et de former des embâcles ;
- l'élagage des branches basses ou l'élagage pour alléger et rééquilibrer des arbres penchés ;
- l'enlèvement d'embâcles créées par des arbres tombés en travers du lit de la rivière ou créés par les troncs et les branchages dérivants coincés sur des obstacles (ponts, écluses...) ;
- la réalisation de fascinages et de clayonnages filtrants essentiellement en utilisant des saules ;
- la réalisation de plantations d'espèces végétales inféodées au milieu permettant la stabilisation des berges et l'aménagement paysager des bords de rivières ;
- tous travaux d'espaces verts et naturels.

En 2006, quatre temps forts ont marqué l'activité Interventions Ponctuelles Environnement :

- la réalisation d'un chantier sur le Gat Mort pour le compte de la Communauté de Communes de Montesquieu en partenariat avec l'entreprise J.P. DENIS réalisant du débardage à cheval ;
- des travaux d'élagage et d'évacuation de déchets verts suite à des épisodes climatiques exceptionnels ;
- participation à la création d'un Jardin d'été au sein de l'Institut Bergonié (Association 3V) ;
- l'aménagement et le débroussaillage de la Cité Bel Air à Bègles pour le compte de la société Domofrance.

Cette activité a permis de salarier deux personnes en insertion sur le deuxième semestre de l'année.

Pour le démarrage de l'activité et la réalisation des chantiers, ARCINS Environnement Service a acquis un véhicule professionnel (Kangoo), une remorque et du petit matériel d'espaces verts (tronçonneuses, débroussailleuses...).

Pratiques environnementales

En 2006, le Conseil d'Administration d'ARCINS Environnement Service a décidé d'approfondir encore ses techniques en direction de pratiques plus respectueuses de l'environnement tant à la production qu'au niveau de son pôle administratif :

- utilisation de papier recyclé fourni par l'entreprise LYRECO ;
- recyclage de tous les papiers (blanc, kraft, enveloppe, prospectus...) avec l'entreprise SURCA à Bègles ;
- recyclage de tous les consommables (Konica Minolta) ;
- utilisation d'huile de chaîne de tronçonneuse biodégradable AIRBOROL Ultimate fournie par la société DESTRIAN ;
- utilisation d'huile 2 Temps Biodégradable 821 YORK fournie par la société DESTRIAN ;
- recyclage de tous les effluents mécaniques vers des centres agréés.

Perspectives 2007

- 1 - Renouveler le conventionnement Atelier et Chantier d'Insertion auprès de la DDTEFP de la Gironde.
- 2 - Renouveler le partenariat avec le PLIE des Graves et la Communauté de Communes de Montesquieu pour prolonger en 2007 les deux chantiers d'insertion « Berges-Mussonville » et « Entretien de l'Environnement ».
- 3 - Créer un nouveau chantier d'insertion appelé « Missions d'Environnement » sur la base de l'activité « Interventions Ponctuelles Environnement ».
- 4 - Transformer le contrat de l'accompagnatrice socioprofessionnelle d'ARCINS Environnement Service en CDI.
- 5 - ARCINS Environnement Service souhaite bannir l'utilisation de produits chimiques (herbicides, fongicides, bactéricides...) dans le cadre de ses interventions, en procédant à l'acquisition de désherbeurs thermiques type Manuflam.
- 6 - Acquérir deux véhicules électriques affectés au chantier « Berges-Mussonville » en remplacement du camion Renault Traffic actuel.